

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VERBIESLES

Séance du vendredi 07 avril 2023

Nombre de membres	
En exercice :	11
Présents :	10
Votants :	11

Par suite d'une convocation en date du 31 mars 2023 à 20h30, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la salle du conseil de la mairie, le vendredi 07 avril 2023, sous la présidence de Marie-Noëlle Hubert, Maire.

Etaient présents : Mmes Marie-Noëlle Hubert, maire, Brigitte Bongard, Cécile Boutellier, Anne Braud, Bernadette Gaulot, MM. Hervé Henry, Stéphane Vernier, Vincent Gauthier, Jean Damien Bourillon, Eddie Pfister.

Excusé : Julien Ossola qui donne pouvoir à Marie-Noëlle Hubert.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Stéphane Vernier est désigné comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- **Adoption des PV du 24 février et du 07 mars 2023**
- **Vote des taxes 2023**
- **Approbation du Compte Administratif budget principal 2022**
- **Approbation du Compte de Gestion budget principal 2022**
- **Modification des baux de chasse de la société « La Fraternelle »**
- **Demande d'adhésion de la ville de Saint-Dizier au SDED**
- **Captage d'eau de la ville de Chaumont (Captage de la Boursière)**
- **Informations paiements**
- **Informations diverses**

Adoption du procès verbal du 24 février et du 07 mars 2023.

Les procès verbaux du vendredi 24 février et du 07 mars 2023 sont approuvés à l'unanimité.

Vote des taxes 2023 : Délibération N° 24/2023

Madame le Maire indique au conseil que **le taux de THS (taxe d'habitation sur les résidences secondaires) est de nouveau voté par les communes en 2023** (avec des nouvelles règles de lien). Le taux de référence de TH (figurant sur l'état 1259) est celui voté en 2019, qui avait été figé de 2020 à 2022. La TH ne concerne plus que les résidences secondaires, les autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de 2 ans.

Madame le Maire demande aux conseillers de voter les taux des taxes locales.
Vu les besoins de financement des opérations d'investissements,

Mme le Maire propose de voter les taux de référence pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité,

DECIDE de voter les taux de référence pour l'année 2023 comme suit :

Foncier Bâti : **44,62 %**

Foncier Non Bâti : **21,13 %**

Taxe d'Habitation : **15,51 %**

PRECISE que le produit fiscal attendu pour l'année 2023 s'élève à **109 442 €**.

Approbation du compte administratif 2022 : Délibération N° 25/2023

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Stéphane Vernier, 1^{er} Adjoint, après s'être fait présenté le compte administratif, le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice correspondant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 10 voix pour, Madame Hubert se retire et ne prend pas part au vote.

DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif 2022.

VOTE et ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Recettes	10 754,82 €	264 032,86 €	274 787,68 €
Dépenses	92 717,53 €	182 423,25 €	275 140,78 €
Résultat 2022	- 81 962,71 €	81 609,61 €	- 353,10 €
Report 2021	168 396,14 €	257 029,24 €	425 425,38 €
Clôture 2022	86 433,43 €	338 638,85 €	425 072,28 €

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion.

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approbation du compte de gestion 2022 : Délibération n° 26/2023

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur municipal, accompagné des états de développement de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice,

Après s'être assuré que le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 11 voix pour,

DÉCLARE le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation du résultat de l'exercice 2022 : Délibération n° 27/2023

Vu la nomenclature budgétaire M 14,

Après avoir approuvé ce jour, le compte administratif 2022 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 81 609,61 € (+ report 2021 257 029,24 €).

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître un déficit de 81 962,71 € (+ report 2021 168 396,14 €).

Considérant les besoins recensés par l'exercice 2023,

Considérant la clôture du budget annexe en décembre, il convient d'intégrer les résultats de l'exercice,

Considérant la nécessité de couvrir les besoins actuels et futurs d'investissement,

Après en avoir délibéré,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal 11 voix pour,

DECIDE d'affecter au budget de l'exercice 2023 le résultat comme suit :

☞ Report en section d'Exploitation – article 002, la somme de 338 638,85 € + report budget annexe – 2 243,04 € soit **336 395,81 €**.

☞ Report en section d'investissement – article 001, la somme de 86 433,43 € + report budget annexe 22 641,00 € soit **109 074,43 €**.

Demande d'adhésion de la ville de Saint-Dizier au SDED 52 et modifications statutaires : Délibération 28/2023

Vu la délibération de la ville de Saint-Dizier du 15 décembre 2022 demandant son adhésion au SDED 52 pour le transfert de sa compétence « installation de recharges de véhicules électriques (IRVE) ».

Vu la délibération du SDED 52 du 2 février 2023 acceptant l'adhésion de la ville de Saint-Dizier et prenant acte du transfert concomitant de sa compétence « IRVE ».

Considérant que suite à ces adhésions et transferts de compétence les annexes aux statuts du SDED 52 doivent être mis à jour.

En vertu des articles L5211-18 et L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres disposent de 3 mois à compter de la notification de la délibération du SDED 52 pour se prononcer sur la demande d'adhésion et les modifications statutaires.

En conséquence,
Après en avoir délibéré

Le conseil municipal,

- donne un avis favorable

- ✓ à la demande d'adhésion de la ville de Saint-Dizier au SDED 52.
- ✓ aux modifications statutaires du SDED 52.

Captage d'eau de la ville de Chaumont (Captage de la Boursière) : Délibération 29/2023

Une réunion a eu lieu en mairie le vendredi 31 mars 2023 concernant le dossier de captage d'eau de la ville de Chaumont (Captage de la Boursière) en présence de :

Messieurs Michel Menet Président de la Commission Eau Assainissement de l'Agglomération de Chaumont, Maxime Savario de l'agglomération de Chaumont, Mmes Marie-Noëlle Hubert, Brigitte Bongard, Bernadette Gaulot, Messieurs Stéphane Vernier, Vincent Gauthier et Eddie Pfister représentants de la commune.

Madame le Maire fait un compte rendu de cette réunion.

Informations paiements :

Tiers	Objet	Réalisé en €
ONF	Frais de garderie	5 531,78 €
Conform'elec	Travaux électriques église	4 766,06 €

Informations et questions diverses :

- Etude du captage d'eau de Verbiesles.

Un premier rapport a été rédigé faisant un état des lieux. Des études complémentaires seront engagées prochainement.

- Evolution du site de Verbiesles

Suite à une conférence téléphonique, un ensemble d'éléments ont été réunis et seront transmis au gestionnaire CAMPAGNOL pour l'élaboration du site.

- Travaux sur la ligne SNCF

Travaux de remplacement sur la voie ferrée sous le pont SNCF.

Une signalisation indiquant les travaux sera positionnée sur la départementale.

- Travaux bâtiment du foot

Les travaux de maçonnerie et de toiture sont terminés.

- Travaux voirie

La société Colas est intervenue rue de la Boursière.

- Dossiers « urbanisme »

Madame le Maire informe que deux dossiers « urbanisme » ont été déposés en mairie.

- Fleurissement

Le rendez-vous est donné aux villageois souhaitant participer aux plantations pour le 20 mai 2023 à 9 heures à la grange communale.

- Cérémonie du 8 mai, rendez-vous à l'église à 11h30.
- Le vide grenier organisé par La Moutelle aura lieu le lundi 08 mai 2023.

Il semblerait que des chemins communaux soient labourés par certains agriculteurs.
Madame le Maire va vérifier cette information et sollicitera une remise en état sans délai.

Mme Brigitte Bongard fait un point sur la dernière réunion du Point commun de Chaumont.
Du 17 au 24 avril 2023, des ateliers gratuits sont organisés pour les enfants sur inscription.

Monsieur Jean Damien Bourillon présente un compte rendu de la journée de présentation de l'armée à la BA 113 de Saint-Dizier qui s'est déroulée le 04 avril 2023.

La date du prochain conseil est fixée au jeudi 13 avril à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05.

Séance du vendredi 07 avril 2023

Délibération N° 24/2023 : Vote des taxes 2023


Délibération N° 25/2023 : Approbation du compte administratif 2022

Délibération N° 26/2023 : Approbation du compte de gestion 2022

Délibération N° 27/2023 : Affectation du résultat de l'exercice 2022

Délibération N° 28/2023 : Demande d'adhésion de la ville de Saint-Dizier au SDED 52 et modifications statutaires

Le maire
Marie-Noëlle Hubert



Secrétaire de séance
Stéphane Vernier

